

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT DEBIT**

**Procès-Verbal de la Délibération n° CT83-2017-003**

<b>Collège du secteur Territorial du Var du : 27 janvier 2017</b>	<b>Convoqué le :  19 janvier 2017</b>
<b>Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le : 03 février 2017</b>	<b>Affiché le :</b>

Le 27 janvier 2017 à 11h30, se sont réunis au Palais des Sports, Stade Jauréguiberry, sis Toulon, tous les délégués élus au Collège du secteur Territorial du Var du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (PACA THD).

Délégués présents :

- Hélène RIGAL                                    disposant de 12 voix
- Jean-Guy DI GIORGIO                        disposant de 4 voix
- Laetitia QUILICI                                disposant de 4 voix

Délégués absents donnant pouvoir :

Délégués absents

- Chantal LASSOUTANIE                        disposant de 2 voix

Le total des voix est de : 20.

Le nombre d'élus délégués présents est de 3 sur un total de 4. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.



**COLLEGE DU SECTEUR TERRITORIAL DU VAR**  
**Séance du 27 janvier 2017**

**DELIBERATION N°CT83-2017-003**

**PROPOSITION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE**  
**PARTICIPATION PREVISIONNELLE DES CO-FINANCEURS PUBLICS AUX**  
**COUTS D'INVESTISSEMENT RELATIVES AU PROJET**  
**D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU VAR A SOUMETTRE AU**  
**COMITE SYNDICAL**

Le Collège du secteur territorial du Var,

***Vu** les articles L.1425-1, L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;*

***Vu** les statuts de PACA THD ;*

***Vu** la délibération n°2015-002 du 19 janvier 2015 du Comité syndical de PACA THD relative à la création du budget annexe « RIP » ;*

***Vu** le rapport n°CT83-2017-003 modifié et remis sur table ;*

**Considérant** la nécessité de voter la proposition d'autorisations de programmes et des crédits de paiement selon les modalités proposées dans le rapport n°CT83-2017-003 et synthétisées dans les tableaux ci-dessous :

**a/ Autorisation de programme de l'opération de montée en débit du Var (MED 83)**

TOTAL AP VOTÉ	CP 2017	CP 2018
9 300 000 €	4 570 000 €	4 730 000 €

*La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille*

**b/ Autorisation de programme de l'opération inclusion Numérique**

TOTAL AP VOTÉ	CP 2017	CP 2018
217 000 €	25 000 €	192 000 €

**c/ Autorisation de programme de l'opération FTTH 83**

TOTAL AP VOTÉ	CP 2017	CP 2018
310 325 €	221 275 €	89 050 €

**Considérant** qu'il est proposé les principes de répartition suivants de financement des opérations de MED, s'agissant du montant de participation prévisionnelle aux coûts d'investissement attendu de chacun des cofinanceurs publics du projet,

- Pour les EPCI du Var, 25% du montant total de l'opération de montée en débit suivant les règles ci-dessous :
  - o 200 € / ligne de sous-répartiteur (SR) faisant l'objet d'une opération de montée en débit « Point de raccordement mutualisé » (PRM) ;
  - o 150 € / ligne de nœud de raccordement d'abonnés (NRA) opticalisé.
- Le Département du Var prend à sa charge le reste à financer ;
- Région Provence Alpes Côte d'Azur : 50 % du montant total de l'opération de montée en débit (PRM et NRA opticalisés).

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Le Collège du secteur territorial du Var approuve la proposition de vote des autorisations de programme des opérations Montée en débit, inclusion numérique et FTTH sur le budget annexe RIP, à soumettre au Comité syndical de PACA THD.

**ARTICLE 2 :** Le Collège du secteur territorial du Var approuve la proposition du montant de participation prévisionnelle au coût d'investissement attendu de chacun des cofinanceurs publics du projet pour les opérations de montée en débit fixe dans le Département du Var, tel que détaillé dans l'annexe à la présente délibération.

**La Présidente du Collège du secteur territorial  
du Var**

**Signé**

**Laetitia QUILICI**